



Le cabinet d'avocats Llobet & Beirat, a collaboré dans la confection et introduction au Marché Alternatif Boursier de la société MEDCOMTECH, S.A. Le Marché Alternatif Boursier- segment d'entreprises en expansion, (pour la suite "MAB") fut crée en décembre 2008 et constitue une opportunité de sortir au marché aux sociétés pour lesquelles, jusqu'à présent, cotiser en bourse de valeurs était quelque chose d'impensable.

Le MAB est un marché dirigé aux entreprises à capitalisation réduite (fondamentalement à l'entreprise moyenne) avec des besoins de financement, promu par les Bourses et Marchés Espagnols et supervisés par la Commission Nationale du Marché des Valeurs (CMNV).

Les avantages pour une entreprise d'être admise à cotiser au MAB sont divers:

a- Met en valeur la compagnie, ce qui en nombreux cas, comme celui de l'entreprise familiale de plusieurs générations, met fin aux situations compliquées de sorties et permanences de branches familiales, qui souvent provoquent des problèmes qui vont au delà du simple cadre patronal.

b- Suppose un financement alternatif au recours bancaire, ce qui en époque de crise de liquidité comme l'actuelle est une alternative que beaucoup d'entreprises sont déjà entrain de considérer très sérieuse.

c- Apporte de la liquidité aux actionnaires.

d- Apporte de la visibilité aux entreprises avec un coût très inférieur auquel supposerait la réalisation d'une campagne de marketing pour atteindre des objectifs de notoriété similaire.

e- Apporte des garanties aux clients et pourvoyeurs puisqu'elle devient une entreprise régulée et supervisée, ce qui permet à la société cotisée élargir son marché pouvant accéder à des clients et pourvoyeurs qui, d'une autre façon n'auraient jamais pu être envisagés.